



Objectif Grenelle

PLAN NATIONAL DU TRI ET DU RECYCLAGE D'ECO-EMBALLAGES ET D'ADELPHE

Objectif de recyclage 75%



400 000 tonnes d'emballages à trier et recycler en plus
+
100 000 tonnes d'emballages en moins sur le marché

Dossier de presse
30 juin 2010

Sommaire

- 1.** 1992 > 2010 : le succès du tri et du recyclage en France
- 2.** 2009 : la nécessité d'un nouvel élan dans la dynamique du Grenelle de l'environnement
- 3.** Les nouveaux chiffres 2009

1. 1992 > 2010 : les succès en chiffres du tri et du recyclage en France

93% de la population française cite **le tri des déchets comme le 1^{er} geste en faveur du développement durable.**

37 millions de tonnes d'emballages recyclées depuis 18 ans.

63% de taux de recyclage des emballages ménagers.

62,6 millions d'habitants ont accès à un dispositif de tri en France.

108 000 emplois créés.

46 kg d'emballages triés par an et par habitant.

1 000 écoles participent au programme éco-école qui permet de sensibiliser plusieurs centaines de milliers d'enfants et de familles au développement durable.



C'est en chiffres le succès collectif du tri et du recyclage en France.

C'est donc d'abord un **succès populaire** avec un geste de tri plébiscité par la population.

C'est aussi un **succès écologique et économique**. Ainsi 1,87 million de tonnes de CO₂ ont été évitées en 2009 grâce à la collecte sélective, soit l'émission de CO₂ d'une voiture ayant parcouru plus de 13,4 milliards de km. Les matériaux recyclés sont devenus une vraie alternative à la raréfaction des matières premières non renouvelables pour les acteurs économiques.

C'est enfin un **succès sociétal** avec la création d'emplois verts.

Le tri et le recyclage ont permis à la France d'entrer dans l'ère du développement durable dès le début des années 90 bien avant que cet enjeu ne suscite l'adhésion qu'on lui connaît aujourd'hui.

Tout a démarré avec la création d'Eco-Emballages le 9 novembre 1992.

Cet éco-organisme a permis aux entreprises de faire face à leur obligation légale de gestion de la fin de vie de leurs emballages ménagers, inscrite dans le décret du 1^{er} avril 1992. Par une organisation innovante, plaçant Eco-Emballages au carrefour de l'ensemble des acteurs du tri et du recyclage, cette société privée, dont la mission contribue à l'intérêt général, a organisé, supervisé et accompagné le tri des emballages ménagers en France.

Le point vert : une garantie pour le consommateur

Le point vert est la garantie pour le consommateur que les industriels assument leur responsabilité pour le traitement de leurs déchets ménagers. Apparue en France en 1992, dès la création d'Eco-Emballages, il signifie que le producteur du produit adhère au dispositif de valorisation des emballages et respecte donc ses obligations légales.

Présent sur 95% des emballages ménagers en France, il est reconnu par près de 75% des Français et 40% l'associent à une démarche éco-responsable de l'entreprise (étude TNS SOFRES 2009).



2. 2010 : la nécessité d'un nouvel élan, dans la dynamique du Grenelle de l'environnement

En 2009, les **performances de tri et de recyclage ont tendance à marquer le pas.**

Le taux de **recyclage reste stable à 63%** et est **hétérogène** selon le type d'habitat, selon la région avec une moitié nord qui trie plus que le sud, mais aussi selon l'âge, avec des jeunes adultes moins impliqués que leurs aînés.

Et pourtant la loi Grenelle 1 fixe un **objectif ambitieux de recyclage de 75%**, soit **20% de plus de tonnes triées qu'aujourd'hui.**

Pour atteindre cet objectif, Eco-Emballages lance un **grand plan national** destiné à **mobiliser l'ensemble de la société** autour de cet enjeu majeur du développement durable.

Ce plan devra permettre de **trier et recycler 400 000 tonnes d'emballages ménagers en plus et de mettre 100 000 tonnes d'emballages sur le marché en moins.**

Le Grenelle 1

Le Grenelle I a accéléré les mouvements d'opinion en faveur du respect de l'environnement, tout en suscitant la mise en place de moyens pour soutenir les changements de comportements.

En matière de tri et de recyclage, la loi de programmation prévoit une augmentation de plus de 20% du recyclage des emballages ménagers avec un objectif de 75%. Soit l'objectif le plus important, le plus exemplaire en quelque sorte, affecté aux déchets produits par les Français. Il faut souligner que les emballages ménagers ne représentent que 0,6% de l'ensemble des déchets, mais ce sont des déchets visibles qui jouent un rôle important vis-à-vis de l'opinion publique.

La loi Grenelle prévoit également d'harmoniser le dispositif des consignes de tri dont le principe devrait être défini au 1er janvier 2011 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2015.

Enfin elle fixe un objectif clair en matière de couverture des coûts de gestion des déchets d'emballages ménagers : à l'atteinte des 75% de recyclage, le metteur sur le marché assumera 80% de ces coûts, le citoyen 20%.

Ainsi, les deux objectifs contenus dans la loi, 75% de recyclage et 80% de couverture des coûts nets de référence d'un service de collecte et de tri optimisé, signifient qu'à terme les industriels verront leur contribution augmenter de plus de 60% en moyenne par rapport à aujourd'hui. A contrario, les collectivités, pour le compte des citoyens, verront leurs charges pour la collecte sélective des emballages ménagers diminuer en tendance.

Pour relever ces nouveaux défis, Eco-Emballages et Adelphe lancent un plan d'actions, visé par le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, et présenté en mars 2009 à la commission consultative d'agrément, dont l'objectif est d'optimiser le dispositif actuel avec un rattrapage dans les zones plus faibles (habitat collectif, DOM COM, jeunes adultes, ...) et une accélération du geste de tri partout ailleurs dans la perspective du 75% de recyclage. En outre, il vise à mieux responsabiliser les entreprises pour renforcer la prévention et l'éco-conception.

Le plan se décline en deux grands axes :

- 1) Trier plus et mieux**
- 2) Réduire les emballages à la source et en améliorer la capacité à être recyclé**

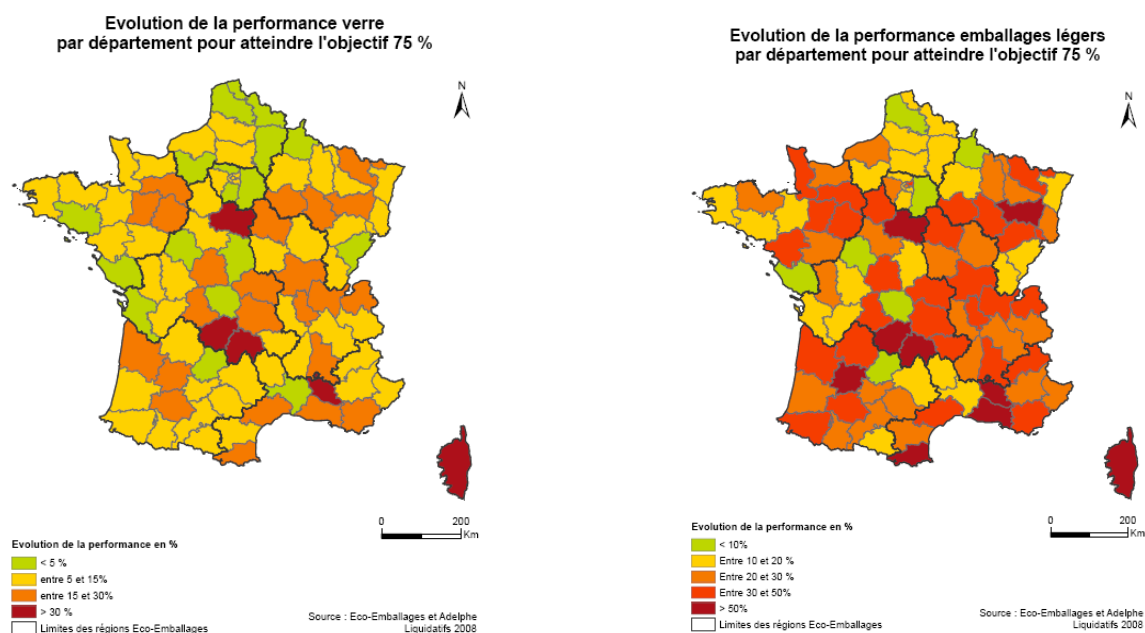
TRIER PLUS

→ EN MILIEU URBAIN

Un plan d'actions spécifique est développé à partir de 2010 pour agir sur l'habitat collectif. En effet, celui-ci se heurte à des difficultés d'ordre technique liées au manque de place dans les appartements et dans les locaux propreté pour installer des dispositifs de tri. En outre, on constate un niveau d'implication plus faible des habitants qu'en habitat individuel.

Les grandes villes (Paris, Lyon et Marseille notamment), comme 130 autres collectivités, ont été identifiées comme à fort potentiel de progression et bénéficient de plans d'accompagnement spécifiques par Eco-Emballages et Adelphe.

L'objectif pour ces grandes villes est de **120 000 tonnes supplémentaires** d'emballages triés (100 000 tonnes de verre + 20 000 tonnes d'emballages dits légers, c'est-à-dire les plastiques, papier-carton, acier, aluminium).



→ DANS LES DOM COM

Il s'agit d'accélérer l'équipement, situé actuellement à un taux de couverture de 75%, pour atteindre rapidement celui de 100%.

Mais l'accès au tri et à la collecte ne peut s'envisager durablement sans organiser le marché du recyclage. Le plan DOM COM prévoit donc le développement de filières locales de recyclage en coordination avec Eco-Emballages.

➔ A L'EXTERIEUR DU DOMICILE



Des opérations pilotes de collecte sélective sont mises en place à partir de 2010 dans les lieux de forte fréquentation, comme la rue, les grands domaines de l'Etat (forêts, ...), les lieux de transit (gares, aéroports...), les événements culturels et sportifs (comme Solidays, Les Eurockéennes de Belfort, le Marathon de Paris, Disneyland Paris, le Futuroscope....).

Ces opérations vont permettre d'analyser les dispositifs techniques et leurs coûts, tout en capitalisant sur les vertus pédagogiques du tri hors domicile.

➔ CHEZ LES JEUNES ADULTES

Les adolescents et les jeunes adultes se révèlent aujourd'hui moins trieurs que leurs aînés. L'Observatoire SOCIOVISION 2009 les place dans les trieurs partiels, abandonnistes, voire non trieurs, en particulier les hommes.

Une campagne de sensibilisation à destination de ces publics sera mise fin 2010.

➔ EXPERIMENTER L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI PLASTIQUE

Les études menées en 2009 par Eco-Emballages et l'Ademe sur l'extension des consignes de tri des emballages ménagers plastiques, au-delà des seuls bouteilles et flacons, ont montré l'intérêt potentiel que pourrait avoir une telle mesure, tout en mettant l'accent sur les contraintes et risques à maîtriser pour en faire un succès.

Une expérimentation de l'extension des consignes de tri va être menée en 2011 et 2012 auprès de collectivités sites pilotes. **5 millions d'habitants** sont concernés par cette phase d'expérimentation. La décision de généraliser, ou pas, sera prise en 2013.

Un appel à projet a été lancé en mars 2010 pour accompagner le développement de nouvelles solutions industrielles permettant de trier et recycler des plastiques qui jusqu'à présent ne l'étaient pas (barquettes, film plastique, pot de yaourt, ...).

Mi-juillet sera lancé l'appel à candidature auprès des collectivités locales pour sélectionner les villes test.

TRIER MIEUX

➔ SIMPLIFIER LE GESTE DE TRI



On dénombre aujourd'hui plus de 300 dispositifs de consignes de tri, de collecte ou de signalétique sur le territoire. Le manque d'homogénéité du dispositif nuit à l'efficacité de campagnes d'information nationale et est source de confusion pour le citoyen. Eco-Emballages participe à la réflexion et aux groupes de travail pour harmoniser les dispositifs et consignes de tri sur le territoire.

En outre, dans sa future campagne de communication, prévue à l'automne prochain, Eco-Emballages va développer un volet informatif qui permettra d'aider le citoyen à mieux trier : diffusion d'un document d'information, mise en place d'un numéro vert, site internet, ... Enfin des outils de communication actualisés sur les consignes de tri locales sont d'ores et déjà sur www.ecoemballages.fr/collectivites-locales/.

➔ RECOMPENSER LA PERFORMANCE DES COLLECTIVITÉS

Pour le prochain agrément 2011-2016, Eco-Emballages et Adelphe mettent en place un nouveau barème « aval » encore plus incitatif pour les collectivités. Ce barème permet de calculer le montant des soutiens financiers versés aux collectivités locales. Il sera modulé en fonction de plusieurs critères :

- Plus la collectivité a de tonnes, plus la collectivité reçoit des soutiens financiers et plus l'habitant est performant, plus la tonne est rémunérée ;
- La collectivité est incitée à développer le tri de tous les matériaux recyclables ;
- Les collectivités qui incinèrent ont des soutiens pour l'énergie produite à partir des emballages incinérés et pour les métaux recyclés issus de résidus d'incinération (mâchefers) : la valeur des matériaux recyclés issus de l'incinération est reconnue.
- D'autres soutiens à la communication et à l'optimisation (proportionnels aux dépenses) accompagnent les démarches de progrès des collectivités vers plus de tonnes.

➔ MODERNISER LES CENTRES DE TRI

Le parc des centres de tri français a maintenant plus de 10 ans en moyenne. Il compte près de 260 centres de tri de différentes tailles. Il faut donc saisir l'opportunité de les réaménager pour absorber les tonnages supplémentaires, leur faire profiter des avancées technologiques (tri optique notamment), permettant de capter plus d'emballages, et d'améliorer les conditions de travail des personnels.



La mission d'expertise d'Eco-Emballages dans les centres de tri déjà reconnue, sera renforcée. D'un chef de projet national actuel, elle sera étendue à 4 correspondants spécifiques, établis en régions, qui ont pour mission de suivre les projets d'aménagement des centres de tri au côté de l'Ademe et des maîtres d'ouvrage demandeurs.

Le taux de refus moyen actuel est de 23 % des tonnages entrants dans les centres de tri. Une expérimentation sera menée en 2010 avec un centre de tri pilote (actuellement en cours de choix) pour l'amélioration de l'extraction des valorisables dans les refus des centres de tri, estimés représenter encore une part significative des refus de tri. On estime pouvoir recycler 5 % de produits recyclables supplémentaires, déjà triés par les habitants, mais qui ne peuvent être recyclés dans le cadre du process actuel.

➔ MULTIPLIER LE NOMBRE D'AMBASSADEURS DU TRI



2139 ambassadeurs du tri, financés par Eco-Emballages et les collectivités locales, assurent la qualité du tri. Cela passe par la vérification du contenu des bacs de tri mais aussi par un travail de proximité avec les habitants pour les informer et les inciter à mieux trier.



Les ambassadeurs du tri jouent un rôle important de sensibilisation auprès de la population. Pour renforcer leur action, Eco-Emballages s'engage à recruter avec les collectivités locales 3000 ambassadeurs, à faire reconnaître ce métier innovant et à développer la formation.

RENFORCER L'ECO-CONCEPTION DES EMBALLAGES

L'éco-conception vise à diminuer les impacts environnementaux du couple produit/ emballage sur l'ensemble des étapes de leur cycle de vie : depuis l'extraction de la matière première jusqu'à la fin de vie des emballages. Les entreprises peuvent s'appuyer sur deux principaux leviers : la réduction à la source et l'amélioration de la recyclabilité des emballages, c'est-à-dire les rendre davantage recyclables.

→ REDUIRE LES EMBALLAGES

Les entreprises contribuent financièrement à Eco-Emballages selon un barème conçu pour inciter à réduire le nombre d'emballages et à alléger leur poids puisqu'il est calculé en fonction du nombre, du poids et du matériau. Ainsi moins l'entreprise met d'emballages sur le marché, plus ils sont légers, moins la contribution est élevée.

En outre, Eco-Emballages met à la disposition des entreprises une gamme de services pour les aider à faire un bilan environnemental de leurs emballages et à trouver des solutions opérationnelles pour les réduire à la source.

→ PRODUIRE DES EMBALLAGES DAVANTAGE RECYCLABLES

Certains emballages complexifient le tri et augmentent leur coût de recyclage. C'est le cas, par exemple, des bouchons en céramique ou porcelaine sur les bouteilles en verre ou encore des emballages armés dans le papier/carton. Ces emballages, dits « emballages perturbateurs » donneront lieu à partir de 2011 à une majoration de la contribution financière des entreprises. L'objectif est de les inciter à concevoir des emballages plus facilement recyclables permettant d'optimiser le dispositif.

Les emballages perturbateurs font l'objet d'une liste officielle et seront majorés de 20% dès le 1^{er} janvier 2011.

LA DYNAMIQUE DU PLAN EST ENCLENCHÉE

Au plan local, des collectivités se sont déjà mobilisées et engagées à faire mieux.

C'est le cas du Grand Lyon qui a mis en évidence son implication dans l'atteinte de l'objectif du 75% en invitant les lyonnais à se faire prendre en photo pour matérialiser cet engagement dans le cadre de « Faites de la propreté ».

A Marseille Provence Métropole, un ambitieux programme de progrès du recyclage 2010-2015 a été présenté en commission déchets ce mois.

Le conseil de Paris a pris en mars une délibération pour autoriser Eco-Emballages à mener une étude pilote sur tous les arrondissements de la Ville. Cette étude, réalisée en partenariat avec la Mairie de Paris et le Syctom de l'agglomération parisienne, vise à mettre en évidence, à des fins de déploiement national, des moyens et dispositifs particulièrement adaptés à l'habitat collectif dense pour que ce type d'habitat, dont les performances sont inférieures à la moyenne nationale, apporte une contribution significative à l'atteinte de l'objectif de 2012.

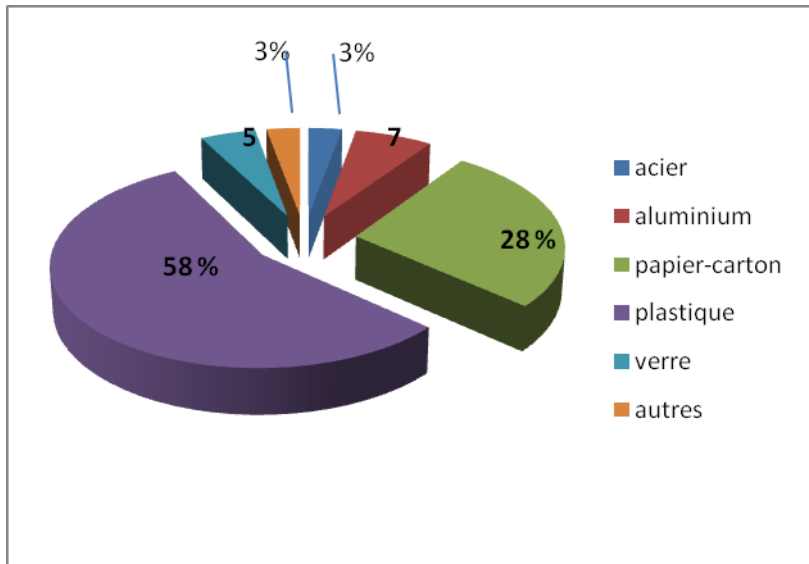
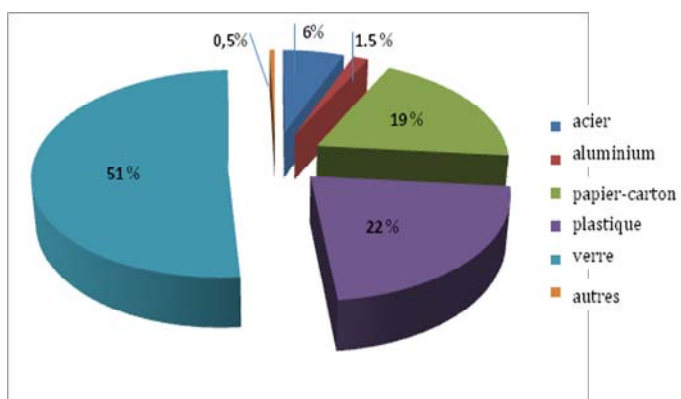
Ces projets terrain, trop nombreux pour être tous cités, seront présentés à l'occasion de points **presse régionaux organisés dans les prochains mois**.

Au plan national, dès la fin septembre, une grande campagne de communication (TV, presse, internet) réalisée par Eco-Emballages **viendra donner un écho national à ce plan en favorisant la mobilisation des citoyens/trieurs**.

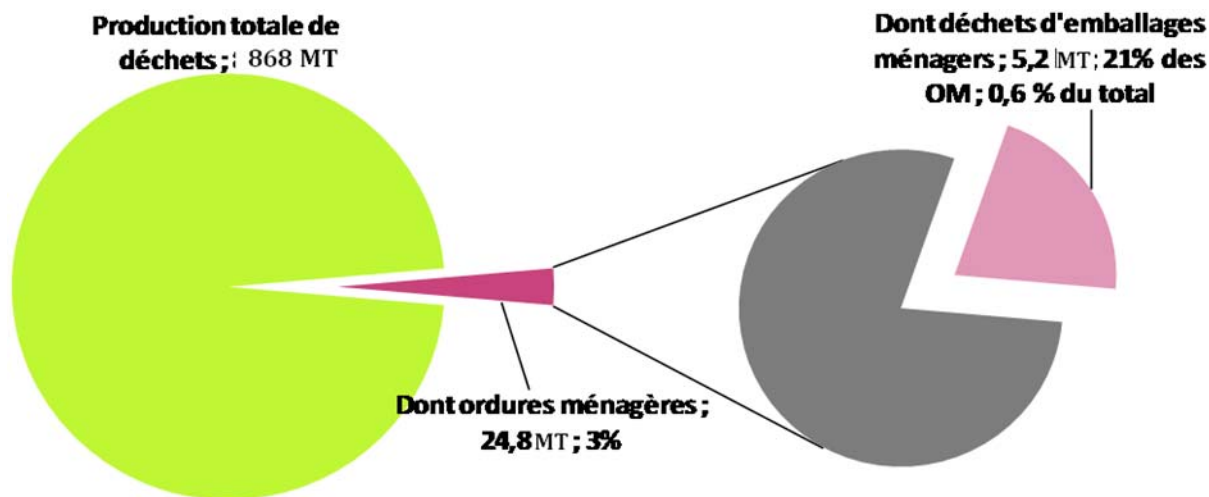
3. Les chiffres 2009

→ Stabilité du gisement d'emballages ménagers

- 4,73 millions de tonnes en 2008
- 4,7 millions de tonnes en 2009



Les déchets d'emballages ne représentent qu'une faible part de la totalité des déchets, **0,6%**, mais ils en sont une partie visible.



En outre, il faut souligner une **diminution du gisement d'emballages** depuis 10 ans, alors même que la consommation a augmenté en volume. Cette diminution s'explique par la modification des comportements de la population mais aussi par les efforts des entreprises en matière de réduction des emballages.

→ Des performances de recyclage stables mais inégales sur le territoire

Un taux de recyclage en stagnation

Le taux de recyclage était de 63% en 2008. En 2009, il est toujours de 63%, soit près de 3 millions de tonnes d'emballages ménagers recyclés.

Taux de recyclage par matériau

Acier :	111 %
Aluminium :	32%
Papier-carton :	54%
Plastiques (PET/PEHD/PP) :	22%
Verre :	80%

→ Des performances inégales selon le type d'habitat



Rural :	57 kg / an/hab
Semi-rural :	55 kg / an/ hab
Semi-urbain :	44 kg/ an/ hab
Urbain :	27 kg/ an/ hab

→ Des soutiens aux collectivités locales en hausse

Eco-Emballages a versé, en 2009, 406 millions d'euros aux collectivités locales pour financer le dispositif de collecte sélective. Le montant de ces soutiens est en progression par rapport à 2008.

1210 collectivités regroupant 36 262 communes sont partenaires d'Eco-Emballages

Soutien au recyclage (tonnes triées)	311 M€
Soutien à la valorisation (énergie et compost)	43 M€
Communication des collectivités aux habitants	12 M€
Ambassadeurs du tri	17 M€
Optimisation des dispositifs de collecte et de tri	9 M€
Autres (compensation, outils aux collectivités,...)	13 M€
Total	406 M€ soit 6.5 € / habitant

→ Chiffre d'affaires d'Eco-Emballages S.A. et Adelphe

50 350 entreprises adhèrent au groupe Eco-Emballages/Adelphe en 2009. Elles ont versé **418 millions d'euros** de contributions.

Contacts presse :

R P C A

a Thompson Corp. company

Cathy Bubbe / Valentine Bardin / Frédérique Kerbrat

65 rue Chardon Lagache - 75016 Paris

Tel : 01 42 30 81 00 - Fax : 01 40 50 35 55

f.kerbrat@rpca.fr